

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 69 (1981)

**Heft:** [3]

**Rubrik:** Pour les dix ans de suffrage

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pour les dix ans de suffrage

A GENEVE:

## Deux jours de fête

Deux jours de fête à Genève pour les dix ans de suffrage : deux jours organisés par une quinzaine de groupements de femmes voulant profiter de cet anniversaire pour marquer leur soutien commun à la votation du 14 juin sur l'égalité des droits. Le programme était chargé, le public fut nombreux, venu non seulement de Genève mais aussi de Lausanne, de Sierre, de Delémont.

Une réception officielle a marqué vendredi soir 6 février l'ouverture des festivités, à laquelle assistaient de nombreuses autorités, politiques, religieuses et judiciaires du canton. Après l'introduction de Renée Chambordon, présidente du **Centre de liaison des associations féminines genevoises**, Marie-Jeanne Mercier de l'**Association pour les droits de la femme** a évoqué les grandes étapes de la bataille pour le suffrage. Françoise Germond, de **Pour un mouvement des femmes**, a rappelé les discriminations que subissent encore les femmes face au salaire, à l'AVS, au chômage, etc. « L'égalité implique, a-t-elle conclu, une conception autre de la société. » Amélia Christinat, prenant ensuite la parole, s'est exclamée à propos de notre anniversaire : « Dix ans seulement ! » Regrettant que l'unanimité ne se soit pas faite derrière l'initiative, elle est toutefois confiante que « les femmes se sentiront mobilisées » en vue du 14 juin, « car la lutte continue. » Pour Monique Bauer-Lagier, « la marche en avant des femmes est désormais irrésistible, nul ne pourra l'arrêter. » Et ce ne sont pas que les femmes, selon elle, qui en seront les bénéficiaires : « Les valeurs féminines étant complémentaires à celles des hommes, il appartient aux femmes de s'engager en faveur d'un monde plus juste et plus humain. »



Les stands : de gauche à droite...

une évidence ». Evidence qui implique toutefois que les femmes s'unissent pour l'obtenir ; qu'elles révisent aussi leurs méthodes éducatives « car on ne peut continuer dans les faits établis ». Représentant **Pour un mouvement des femmes**, Sylvie Bonnard pense que l'égalité « est un droit que nous aurions dû obtenir depuis longtemps ». Pour elle « l'inscription de l'égalité dans la Constitution donnera un cadre propice à notre lutte. Mais celle-ci ne s'arrêtera pas le 14 juin : si les femmes, conclut-elle, ne se mobilisent pas, l'égalité des droits aura le même sort que l'assurance-maternité... »

Me Christiane Brunner, représentant les femmes syndiquées, a insisté sur le troisième volet de l'article constitutionnel, celui qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale. S'il est accepté, « il apportera un appui psychologique pour passer de la réalisation constitutionnelle à la réalisation dans les faits ; pour inciter le patronat à reprendre les négociations sur l'inscription de l'égalité dans les conventions collectives. »

Maria Mumenthaler, chef d'entreprise, croit que l'égalité juridique ne suffit pas pour réaliser l'égalité dans les faits. « Il faut, dit-elle, que la différence de traitement fasse honte, que l'égalité soit quelque chose de naturel. » « En plus de l'égalité des droits, il faut encore assurer l'égalité des chances. » Cécile Ringgenberg, de l'ADF, ne cache pas sa préférence pour le contreprojet plutôt que pour l'initiative : « le texte actuel, précise-t-elle, est amélioré, car il est plus général, donc plus réaliste. » C'est sur la révision du droit matrimonial qu'elle a mesuré l'impact possible de l'acceptation du contreprojet : pour elle l'article constitutionnel « sensibilisera l'opinion publique en faveur de cette révision, pour un mariage avec les mêmes droits et les mêmes obligations ». Nelly Wicky, enfin, pose ouvertement la question : « Est-ce que oui ou non, l'obstacle numéro un à l'égalité est la maternité ? » Représentant le Comité « Maternité », elle a insisté sur la nécessité d'une protection plus grande de la maternité, citant plusieurs cas de licenciements de femmes enceintes, de discriminations envers les femmes même avant une grossesse. « C'est une perte pour la société que les femmes perdent leur travail. »

Parmi les questions qui ont suivi le débat, plusieurs d'entre elles se sont dirigées, avec véhémence, contre Mme Mumenthaler qui dirige une entreprise de travail temporaire. D'autres questions ensuite ont été posées sur les **garanties** de l'égalité que peut offrir l'article constitutionnel, garanties qui selon Me Cécile



Amélia Christinat



Monique Bauer-Lagier

Un spectacle de théâtre et de chansons a terminé la soirée par trois visions différentes (complémentaires elles aussi !) du féminisme : celle d'Huguette Junod et ses élèves de l'Ecole de commerce, celle de la compagnie théâtrale La Tortue, et celle enfin d'Yvette Théraulaz qui a comme toujours conquis l'ensemble du public.

### Un débat sur l'égalité

Au programme du samedi était prévu un débat auquel cinq oratrices ont répondu à la question : « Pourquoi je suis pour l'égalité des droits, et ce que je ferai pour le oui. » Jacqueline Berenstein-Wavre, présidant le débat, a donné la parole à Denise Kessler, membre de (in), pour qui « l'égalité des droits est

Ringgenberg n'existent pas ; sur les normes, d'autre part, à fixer quant à la « valeur égale » du travail, pour laquelle il existe déjà, selon Me Christiane Brunner, des méthodes d'évaluation. Elles ne sont toutefois pas encore appliquées, a-t-elle ajouté, car on ne peut pas contraindre les entreprises à les utiliser.

Jacqueline Berenstein-Wavre mit fin au débat en concluant sur son espoir d'une victoire de l'égalité des droits, en juin de cette année. Le public s'est ensuite disséminé parmi les stands des groupes de femmes ; ils ont pu admirer les œuvres d'une quinzaine d'artistes et d'artistes genevoises, et visiter aussi l'exposition consacrée à l'histoire du suffrage féminin à travers les affiches. Le soir, le spectacle « H comme femme » fut redonné à nouveau devant une salle comble.

c. c.

A AIGLE :

## Fête au château

C'est à Aigle, à la suite de l'assemblée générale annuelle de l'ADF, que s'est fêté cet anniversaire. A dessein, le comité cantonal et sa présidente, Susanne Vulliamy, ont décidé de commémorer cet événement important sans grands flonflons, pour se réserver la joie de la **grande fête** prévue à Bienne le 24 mai prochain et organisée par l'ADF-Suisse. Ce n'est donc pas que « l'intérêt baisse », comme l'a écrit faussement un journaliste de la presse quotidienne, car — rassurez-vous — il y avait, au château d'Aigle, bien une centaine de féministes de plusieurs générations ; il y eut des discours, des toasts, des rétrospectives et, comme il se doit, des gâteaux d'anniversaire et des bougies. Jean-Jacques Cevey, qui fut rapporteur au Conseil national en 1970, rappela quelques souvenirs de ces temps héroïques (1959 et 1971), de même que François Geyer, membre du comité d'action de 1970-1971. Le président du Grand Conseil, M. Olivier Gilliland, souligna que le canton de Vaud n'aura pas encore de femme au Conseil d'Etat, mais qu'en revanche il aura dans quelques mois une présidente de Grand Conseil. Les deux conseillères nationales vaudoises qui n'avaient jamais été fêtées publiquement par l'ADF reçurent des fleurs (au propre et au figuré) ; elles répondirent l'une et l'autre par des paroles fermes et encourageantes.

De l'assemblée générale elle-même, retenons un point : l'activité des sections et du comité cantonal s'est centrée en 1980 sur la préparation du séminaire de novembre sur l'égalité (groupes de préparation, séances de travail, brochure). 1981 verra l'association se pencher sur l'étude des 1500 lois, arrêtés et autres actes législatifs contenus dans les sept gros volumes de la législation vaudoise, pour faire l'inventaire des inégalités de traitement entre hommes et femmes. Gros travail en perspective !

S. Ch.

A NEUCHÂTEL :

## Egalisation, équivalence, égalité...

Trois mots-clés souvent lus et entendus à la veille du dixième anniversaire du suffrage féminin sur le plan fédéral.

Synonymes ? Non ! Complémentaires ? Oui ! Avec une nuance toutefois.

Egalisation des chances, équivalence des droits, égalité en matières sociale, économique et juridique — cela va de soi. Mais au-delà interviennent les lois inaltérables de la nature qui restent souveraines.

Que la femme conserve donc son entière féminité quand lui est dévolue la place qui lui revient de droit dans la société. Qu'elle s'emploie à enrichir la collectivité des dons et qualités qui lui sont propres. Que, libérée de toute convoitise d'accéder à une rigoureuse et absolue égalité avec l'homme, qui reste utopique, elle contribue, solidairement avec lui, et toutes les femmes aussi, à améliorer le sort de tous.

C'est profondément pénétrées d'un tel engagement, qui se dégageait de nos entretiens, que nous nous sommes quittées après cette soirée fraternelle de l'ADF des Montagnes neuchâteloises, agrémentée d'un succulent repas, et plus encore d'une captivante rétrospective de ce que furent, dans nos montagnes neuchâteloises, les campagnes de 1959 et de 1971 pour le suffrage féminin. Gentiment esquissé, avec quelques touches pittoresques illustrant les situations d'alors, cet exposé témoignait des réalités vécues personnellement par la conférencière, Mlle Raymonde Schweizer qui milita dans ces deux campagnes et fut la première femme en Suisse à siéger dans un Grand Conseil.

Souhaitons que ce courant de solidarité féminine s'affirme et triomphe dans les prochaines élections au Grand Conseil, et mieux encore en juin, lors de la votation de l'article constitutionnel en faveur des droits égaux entre hommes et femmes.

Jenny Humbert-Droz

A LA TÉLÉVISION :

## «Table ouverte»

La **Table ouverte** du dimanche 8 février était consacrée au suffrage féminin. Etaient invitées : Mmes Gertrude Girard-Montet, Denise Kessler, Suzanne Sandoz et Gabrielle Nanchen, qui ont à elles quatre abordé presque toutes les questions cruciales qui se posent aujourd'hui aux femmes. Leur rôle dans la politique : faut-il se confiner aux « domaines féminins », ou doit-on dans d'autres domaines, copier le modèle masculin ? Dix ans de participation féminine à la politique, n'est-ce pas trop tôt encore pour déterminer ce qui **grâce aux femmes** a changé ? Et sur la fameuse « solidarité » entre femmes : « elle existe », dit Gabrielle Nanchen, « sur des questions qui les touchent directement ». « C'est une notion dangereuse ! » répond Suzanne Sandoz qui trouve qu'il n'y a **pas** de questions plus féminines que d'autres. Le partage des tâches : Gabrielle Nanchen, Gertrude Girard-Montet et Denise Kessler sont intransigeantes : « C'est un objectif prioritaire ». Suzanne Sandoz est sceptique, quant à elle : le droit futur qui prévoit le partage des tâches ne changera rien à la vie des couples qui s'entendent bien. Et dans les cas de désaccord, il ne sera qu'un motif de plus d'incertitude, car on ne saura vraiment plus sur qui mettre la faute...

Le travail à temps partiel, enfin, à bien sûr été abordé : sa généralisation, pour Denise Kessler, est un « idéal »... difficilement réalisable ; pour Suzanne Sandoz, elle discriminerait les personnes mariées de celles non mariées. Pour Gabrielle Nanchen, c'est au contraire ce qui permettrait à tout le monde une plus grande liberté de choisir.

Les questions posées ensuite par les téléspectateurs ont montré qu'en 1981, le « sujet-femme » était loin d'être épuisé : de l'inévitable question sur le service militaire, à celle qui soulevait le problème du salaire ménager, on s'aperçoit que dix ans de suffrage féminin n'ont pas réglé encore toutes les incertitudes ; la **Table ouverte** de ce dimanche l'a encore confirmé. c.c.

DANS LA PRESSE :

## Le bilan

A la veille du 7 février 1971, on a redouté que l'introduction du suffrage féminin ne bouleversât notre vie politique. Il n'en a rien été. Tout au plus l'absentéisme a-t-il légèrement augmenté, mais la tendance existait déjà avant 1971, et l'équilibre des forces politiques n'en a pas été modifié pour autant.

L'analyse de l'appartenance politique de nos — encore trop peu nombreuses — parlementaires femmes et de leurs interventions au Conseil national pendant dix ans permet de tirer un premier bilan provisoire :

- nos femmes parlementaires appartiennent toutes aux grands partis politiques, car seuls ceux-ci disposent d'assez de sièges pour risquer de proposer des candidatures féminines ;
- nos parlementaires ont concentré leurs interventions dans les domaines qu'elles connaissent d'expérience personnelle : questions sociales, famille, éducation, sans guère oser se risquer dans les autres domaines, qui ont le vrai poids politique : défense nationale, économie, politique étrangère.

On retrouve donc au plus haut niveau la répartition traditionnelle des rôles masculins et féminins.

Une politique « féminine », au sens de l'introduction des valeurs féminines dans la politique, ne paraît pouvoir se concrétiser qu'à long terme. Pour le moment, les parlementaires femmes n'ont le choix qu'entre s'intégrer dans le système masculin ou se cantonner dans leur rôle traditionnel. On est encore loin de voir les parlementaires femmes pouvoir travailler comme femmes, avec les hommes, à construire l'avenir de notre communauté nationale.

P. B.-S.

(Résumé d'une étude de T.H. Ballmer-Cao, docteur ès sciences politiques, Neue Zürcher Zeitung, 10.2.81.)